

# SUICIDE ET TENTATIVE DE SUICIDE EN BRETAGNE

Février 2007

## **Prévenir le suicide en Bretagne : une action collective de santé publique**

La prévention du suicide figure parmi les priorités de santé publique en France. La région Bretagne est particulièrement touchée, depuis de nombreuses années les taux de décès par suicide de la population de moins de 65 ans, y sont les plus élevés de l'ensemble des régions françaises.

La politique gouvernementale en Bretagne a été présentée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales dans un programme régional de santé pour la prévention du suicide sur la période 2004-2008. Ce programme traite de la prévention en amont du risque suicidaire (promotion de la santé mentale, écoute, prise en charge de la dépression), lors de la crise suicidaire (repérage et soins), et en aval (accompagnement des personnes suicidaires et des familles). Ce programme met l'accent sur le nécessaire travail en réseau et sur le développement d'études pour une meilleure connaissance du phénomène en Bretagne.

La présente synthèse apporte des repères épidémiologiques actualisés sur les tentatives de suicide et sur les décès par suicide en Bretagne, afin de contribuer à l'effort collectif de prévention, au moment où le débat est renouvelé, comme chaque année, par les journées nationales sur la prévention du suicide.

## **Sommaire**

### **Les tentatives de suicide en France**

### **Les tentatives de suicide en Bretagne**

*Estimation du nombre de tentatives de suicide*

*Suivi de la tentative*

*Répartition selon le sexe et l'âge*

### **Les décès par suicide**

*Les classes d'âge les plus touchées :*

*35 à 54 ans, en Bretagne comme en France*

*La Bretagne se distingue de la France  
dans les taux de suicide selon l'âge*

*Les taux de mortalité par suicide diminuent*

### **Les chiffres et leurs sources**

### **Conclusion**



**Rédaction : Odile Piquet et Alain Tréhony**  
**Mise en forme : Elisabeth Quéguiner**

**Avec la participation de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales  
et du Conseil régional de Bretagne**

## Les tentatives de suicide en France

Le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins (médecin de ville, hôpital) est estimé à environ 195 000, en France métropolitaine, en 2002. Il s'agit d'un dénombrement des cas et non des personnes : une même personne pouvant être concernée par plusieurs tentatives de suicide si elle récidive dans l'année.

Ce dénombrement est établi par la Direction de la Recherche des Etudes de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la Santé et des Solidarités et publié dans la revue *Études et Résultats*, numéro 488, mai 2006, sous le titre « Suicides et tentatives de suicide en France »

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er488/er488.pdf>

Cette estimation est basée sur trois sources :

- le réseau sentinelles auprès des médecins généralistes,
- l'enquête réalisée par la DREES auprès des services d'urgence en 2002,
- le Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI).

Selon cette 3<sup>ème</sup> source, à partir des données de la base nationale PMSI sur l'hospitalisation en soins de courte durée,

105 000 séjours hospitaliers ont été motivés par une tentative de suicide en 2002.

L'analyse des données PMSI, concernant les hospitalisations pour tentative de suicide, montre une prédominance des femmes (*graphique 1*).

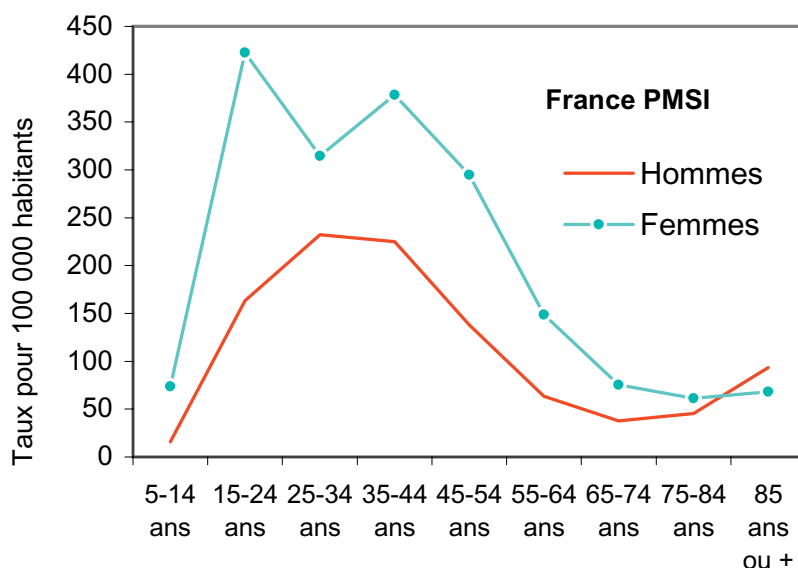
Les hospitalisations pour tentatives de suicide des femmes sont les plus nombreuses chez les jeunes et restent élevées jusque vers 55 ans. La courbe présente deux pics :

- un premier pic qui correspond à la tranche d'âge 15-24 ans, avec un taux de 423 tentatives de suicide pour 100 000 habitants,
- un second dans celle de 35-44 ans avec un taux de 379 pour 100 000.

La courbe des séjours hospitaliers pour tentatives de suicide des hommes présente les taux les plus élevés dans 2 tranches d'âge successives :

- 25-34 ans avec un taux de 232 tentatives de suicide pour 100 000 habitants,
- 35-44 ans avec un taux de 225 pour 100 000.

**Graphique 1 : Taux d'hospitalisation pour tentative de suicide pour 100 000 habitants en 2002, en France métropolitaine**



Source : Base nationale PMSI, exploitation Drees.

# Les tentatives de suicide en Bretagne

Depuis l'année 2000 en Bretagne, une enquête annuelle, demandée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales et organisée par l'ORS, est menée dans les Unités médico-psychologiques (UMP). Ce sont des équipes médicales mises en place au sein d'un établissement hospitalier, dans chacun des 8 secteurs sanitaires de la région Bretagne. Elles sont implantées à Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Pontivy.

Les personnes admises aux urgences pour tentative de suicide sont prises en charge par le personnel des 8 UMP de Bretagne.

L'analyse des données recueillies lors de l'enquête annuelle sur les tentatives de suicide, dans les 8 UMP, est assurée par l'Observatoire régional de santé de Bretagne. Les résultats les plus récents sont ceux de l'année 2005 publiés en novembre 2006 dans le rapport intitulé « *Les tentatives de suicide prises en charge par les Unités médico-psychologiques en Bretagne* ».

Ce rapport est disponible sur le site internet de l'ORS Bretagne : [http://www.orsbretagne.fr/99\\_up99load/2\\_docupload1/orsbd11227502004.pdf](http://www.orsbretagne.fr/99_up99load/2_docupload1/orsbd11227502004.pdf)

Les principaux résultats de cette enquête annuelle sont les suivants :

## Estimation du nombre de tentatives de suicide

Le recueil d'information réalisé par les UMP, de 2000 à 2005, a conduit à une estimation moyenne annuelle de 11 700 tentatives

de suicide prises en charge par les services d'urgence et la psychiatrie de liaison des hôpitaux bretons. Cette estimation est nettement supérieure au résultat de 1990 (6 000 tentatives) et de 1995 (8 000 tentatives). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation : orientation plus fréquente vers les services d'urgence des hôpitaux, meilleur décompte, croissance épidémiologique du phénomène.

## Suivi de la tentative de suicide

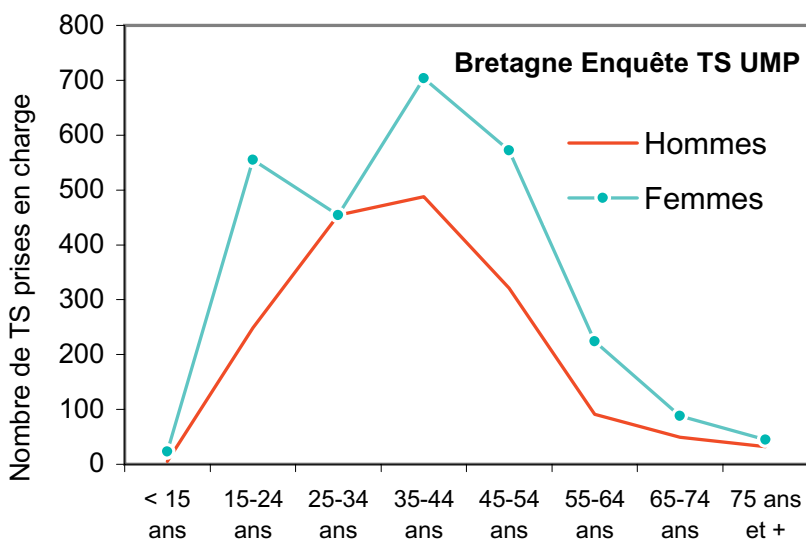
Les tentatives de suicide accédant aux services d'urgence des établissements enquêtés sont, en forte majorité (90%), prises en charge en unité d'hospitalisation de très courte durée (1 à 2 jours). Après cette prise en charge, une moitié d'entre elles est hospitalisée pour une durée plus longue, l'autre moitié retourne à domicile.

## Répartition selon le sexe et l'âge

L'étude des tentatives de suicide par sexe et âge en Bretagne (graphique 2) fait ressortir les caractéristiques observées également en France concernant la prédominance féminine.

Par contre, le profil des tentatives de suicide selon l'âge diffère de la moyenne nationale. En Bretagne, la tranche d'âge qui présente les effectifs les plus nombreux, chez les hommes comme chez les femmes, est celle des 35-44 ans.

**Graphique 2 : Répartition des tentatives de suicide prises en charge par les UMP en Bretagne en 2004 (dans 6 secteurs sanitaires sur 8)**



Source ORS Bretagne - Enquête UMP 2004

# Les décès par suicide

## 874 décès par suicide en 2003 en Bretagne

En 2003, parmi la population domiciliée en Bretagne, 874 décès par suicide ont été décomptés (tableau 1). Ce nombre de décès est à peu près constant depuis 1998, alors qu'auparavant il dépassait généralement 900. En France, depuis 1998, le nombre de décès par suicide se situe autour de 10600, alors qu'auparavant, il était supérieur à 11000.

**Tableau 1 : Nombre de décès par suicide en Bretagne**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	705	693	654	644	672	623	618	635	602	645	656
Femmes	215	241	281	244	244	253	244	236	233	216	218
Total	920	934	935	888	916	876	862	871	835	861	874

Source : INSERM Cépidc

## Les classes d'âge les plus touchées : 35 à 54 ans, en Bretagne comme en France

Si l'on considère le nombre de décès par suicide, les classes d'âge les plus touchées sont celles de 35-44 ans et 45-54 ans (tableau 3). Les suicides masculins représentent 89% de l'ensemble des suicides de la tranche d'âge 15-24 ans et 82% de celle de 25-34 ans. Les suicides féminins constituent par contre le tiers des suicides de la tranche d'âge 55-64 ans.

L'insuffisance des effectifs dans les tranches d'âges extrêmes (5-14 ans, au-delà de 85 ans), ne permet pas de les présenter dans les taux. L'évolution des effectifs de décès par suicide des personnes de 85 ans et plus, en Bretagne, (tableau 2) apporte deux constats importants :

- de 1994 à 2000, le nombre total dépasse 30 décès chaque année,
- depuis 2000, le nombre de décès diminue régulièrement, il est de 18 décès en 2003.

**Tableau 2 : Nombre de décès par suicide en Bretagne, concernant les personnes âgées de 85 ans ou plus**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Hommes	12	5	9	11	13	10	10	6	10	16	17	10	17	18	23	20	22	28	21	19	26	20	20	14
Femmes	8	6	5	4	13	5	7	9	9	11	8	16	9	6	19	13	9	8	11	16	12	8	6	4
Total	20	11	14	15	26	15	17	15	19	27	25	26	26	24	42	33	31	36	32	35	38	28	26	18

Source : INSERM Cépidc, Score santé

**Tableau 3 : Effectifs de décès par suicide en Bretagne, selon la tranche d'âge, en 2003**

	Total	5-14ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et +
Hommes	656	4	49	96	130	152	80	82	49	14
Femmes	218	1	6	21	38	59	43	29	17	4
Total	874	5	55	117	168	211	123	111	66	18

Source : INSERM Cépidc

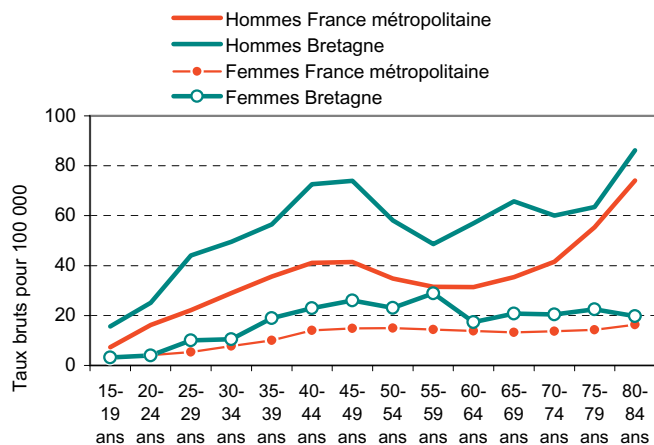
### La Bretagne se distingue de la France dans les taux de suicide selon l'âge

Les taux de mortalité par suicide, dans les tranches quinquennales de 15 à 84 ans, présentent des particularités liées aux âges, pour les hommes et les femmes en Bretagne (graphique 3) :

■ Chez les hommes, ils augmentent jusqu'à 40 ans et marquent un palier de 40 à 50 ans (74 décès pour 100 000 en Bretagne, 41 pour 100 000 en France) ; ils sont ensuite au-dessous de ce palier jusqu'à 80 ans en Bretagne, jusqu'à 70 ans en France.

■ Chez les femmes, les taux augmentent jusqu'à 50-54 ans en France (15 décès pour 100 000) et jusqu'à 55-59 ans en Bretagne (30 pour 100 000). Ils se maintiennent ensuite en dessous de 20 pour 100 000 en Bretagne (en dessous de 17 pour 100 000 en France).

Graphique 3 : Taux de suicide selon le sexe et l'âge, période 2001-2003 (par tranche d'âge quinquennale)



Source : INSERM Cépide, Score santé

Sans distinction du sexe, et selon des tranches d'âge décennales de 15 à 84 ans, les taux en 2003, dessinent une courbe différente en Bretagne par rapport à la France (graphique 4) :

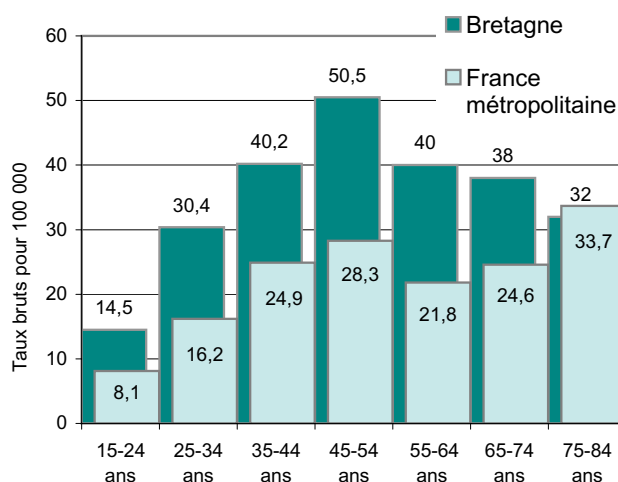
■ De 15 à 54 ans, les taux croissent régulièrement d'une tranche d'âge à l'autre, en Bretagne et en France.

■ A partir de 55 ans, les taux décroissent régulièrement en Bretagne dans chaque tranche d'âge, tandis qu'en France, ils marquent un recul dans la tranche d'âge 55-64 ans et progressent dans les tranches d'âge suivantes.

■ La surmortalité bretonne se réduit à partir de la tranche d'âge 65-74 ans.

■ En 2003, la tranche d'âge 75-84 ans, en Bretagne, présente un taux de mortalité par suicide inférieur à celui de la France métropolitaine.

Graphique 4 : Taux de suicide (ensemble hommes+femmes) par tranche d'âge décennale, année 2003



Source : INSERM Cépide

## Les décès par suicide

### Les taux de décès par suicide diminuent

L'observation des taux comparatifs de suicide sur deux décennies de 1981 à 2002 (graphique 5), montre une croissance jusqu'en 1987, suivie d'une diminution de 1988 à 1990, puis d'une période de stabilité sur 1990-93.

Le calcul de l'évolution des taux entre 1993 et 2002, montre une baisse générale, en Bretagne et en France mais la baisse observée en Bretagne est inférieure à celle observée en France métropolitaine :

■ Chez les hommes, le taux est passé de 51 à 43 pour 100 000 habitants en Bretagne (de 33 à 27 en France).

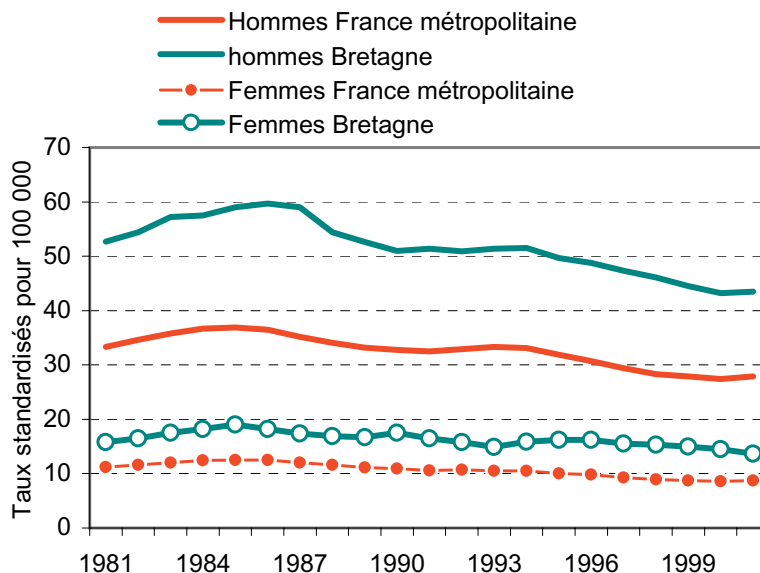
■ Chez les femmes, le taux est passé de 15 à 13 pour 100 000 habitants en Bretagne (de 11 à 9 en France).

Pour l'ensemble de la population (hommes + femmes), l'évolution des taux par tranche d'âge, entre 1993 et 2002, montre des disparités (tableau 4). En Bretagne, 3 tranches d'âge bénéficient nettement d'une amélioration :

- Les 25-34 ans avec une baisse annuelle de 3.4%
- Les 15-24 ans avec une baisse annuelle de 2.8%
- Les 75-84 ans avec une baisse annuelle de 2.4%

En Bretagne, comme en France, la baisse la plus limitée est observée dans les tranches d'âge de 35 à 64 ans. De plus en Bretagne, la tranche d'âge 65-74 ans est aussi dans ce cas.

Graphique 5 : Evolution des taux comparatifs de mortalité par suicide de 1981 à 2003



Sources : INSERM CépiDc, INSEE, FNORS Score santé

Tableau 4 : Evolution moyenne annuelle des taux de décès par suicide, selon l'âge, de 1993 à 2002 (en %)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75-84 ans
Bretagne	-2,8%	-3,4%	-0,6%	-0,1%	-0,1%	-0,6%	-2,4%
France	-5,5%	-3,3%	-1,4%	-1,1%	-1,4%	-2,5%	-4,7%

Source : INSERM Cépidcm DREES ORS Bretagne

### **Les chiffres et leurs sources : estimation des tentatives de suicide**

Il n'existe pas de recueil de données systématique sur les tentatives de suicide, il est nécessaire d'organiser des enquêtes pour connaître ce phénomène. Les données hospitalières, lorsqu'elles peuvent être utilisées, ne sont pas exhaustives, car des gestes suicidaires peuvent être traités et suivis uniquement par les professionnels de santé libéraux.

En France métropolitaine, l'estimation du nombre de tentatives de suicide, est réalisée à partir de 3 sources de données :

- le réseau sentinelles auprès des médecins généralistes,
- l'enquête réalisée par la DREES auprès des services d'urgence des hôpitaux en 2002,
- le Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI).

En Bretagne, les enquêtes qui permettent de réaliser une estimation du nombre de tentatives de suicide, sont :

- l'enquête sur les tentatives de suicide réalisée en 1990 dans les 26 services d'urgence des hôpitaux généraux bretons.
- l'enquête PREMUTAM de 1995, dans cinq régions pilotes dont la Bretagne : enquête auprès des services d'urgence des hôpitaux publics et privés.
- l'enquête UMP (Unités médico-psychologiques), réalisée annuellement depuis 2000, dans les 8 UMP en Bretagne.

### **Les chiffres et leurs sources : décès par suicide**

La déclaration obligatoire du décès et de sa cause médicale permet de disposer de données exhaustives et d'études rétrospectives. Le Centre d'épidémiologie des causes médicales de décès (CépiDc) de l'INSERM diffuse les statistiques annuelles (effectifs et taux de décès, selon le sexe, l'âge, la cause du décès).

<http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/>

## Conclusion

L'observation du geste suicidaire sous la forme de la tentative et du décès, conduit à mettre en évidence les tranches d'âge les plus touchées par le risque suicidaire en Bretagne.

■ Les taux de mortalité par suicide de la population bretonne (hommes et femmes confondus) sont plus élevés dans les tranches d'âge allant de 35 à 74 ans que dans les tranches d'âge plus jeunes et plus âgées. Dans cet ensemble, la population la plus à risque de décès par suicide est celle des 40 à 49 ans.

■ Le nombre de tentatives de suicide (hommes et femmes confondus) est beaucoup plus élevé dans les tranches d'âge de 15 à 54 ans que chez les personnes plus âgées. Dans cet ensemble également, la tranche d'âge la plus à risque de tentative de suicide est celle de 35-44 ans.

Le constat sur l'évolution de la mortalité par suicide en Bretagne entre 1993 et 2002 montre une diminution du nombre et du taux de décès chez les hommes et chez les femmes.

L'amélioration est nette dans trois tranches d'âge : 15-24 ans, 25-34 ans et 75-84 ans, pour lesquelles les taux diminuent en moyenne annuelle de près de 3%.

Cependant cette décroissance ne touche pas les tranches d'âge de 35 à 74 ans pour lesquels les taux n'évoluent pas avec le temps.

Au âges les plus élevés, soit au-delà de 85 ans, le nombre de décès par suicide a fortement diminué au cours de la période récente (38 décès en 2000 et 18 décès en 2003).

Le recueil d'information sur les tentatives de suicide actuellement opérationnel en Bretagne permet d'estimer à 11 700 le nombre moyen annuel de tentatives de suicide reçues par les services d'urgence hospitalière sur la période 2000-2005. Cette estimation est en augmentation depuis le début des années 90. Elle reste largement à confirmer du fait de la difficulté méthodologique de mener des enquêtes permettant un décompte exhaustif des gestes suicidaires dans la population.

### Observatoire Régional de Santé de Bretagne

Centre d'affaires Patton • 8D rue Franz Heller • CS 70625 • 35 706 RENNES CEDEX 7

Téléphone - 02 99 14 24 24 • Télécopie - 02 99 14 25 21

E-mail : [orsb@orsbretagne.fr](mailto:orsb@orsbretagne.fr) • <http://www.orsbretagne.fr>

ISBN : 2-905796-44-8